

# Chronique du Nord Info

JANVIER 2011



[smitchell@sodet.com](mailto:smitchell@sodet.com)

## **Vous lancez une entreprise ? Mettez à profit le fonds Jeunes Promoteurs**

**Par Steve Mitchell  
Commissaire au développement économique**

La SODET — Société de développement économique Thérèse-De Blainville (CLD) — fêtera en 2011 ses 30 ans d'existence. Depuis sa fondation, elle a toujours mis les entrepreneurs sur un piédestal, les considérant comme la principale richesse naturelle de la région. Pour exploiter ce formidable gisement d'emplois et de croissance économique, elle consacre une bonne partie de ses ressources à l'émergence de projets entrepreneuriaux.

### **Une aide financière et technique facile d'accès**

Parmi les outils performants dont elle dispose se trouve le fonds Jeunes Promoteurs, qui fournit une contribution non remboursable aux jeunes créateurs d'entreprises. Le montant de la subvention peut varier de 5 000 \$ à 15 000 \$ selon le secteur d'activité — commercial, services, manufacturier ou technologie de pointe. Puisque c'est la SODET qui administre elle-même ce programme, il est facilement accessible et les dossiers sont traités rapidement. La première étape consiste à remplir le formulaire de demande disponible sur le site de la SODET (<http://www.sodet.com/mrc-therese-de-blainville/services/financement/fonds-jeunes-promoteurs--fjp-.aspx>). Par la suite, un commissaire au développement économique fournit gratuitement son expertise en matière de démarrage d'entreprises.

Son soutien technique appréciable est mis à contribution, notamment lors de l'élaboration du plan d'affaires, un élément clé du processus. De plus, après s'être assuré du potentiel de rentabilité du projet, le commissaire le soumettra pour analyse aux membres du comité Fonds jeunes promoteurs. Enfin, le porteur du dossier aura lui-même à présenter et à défendre son idée d'entreprise devant le comité, qui décidera ou non de l'accepter.

### **Principales conditions d'admissibilité**

- Avoir au moins 18 ans et au plus 35 ans le jour du dépôt de la demande;
- Posséder une expérience ou une formation pertinente au projet;
- S'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise;
- Effectuer un investissement initial équivalent ou supérieur au

montant convoité;

- Prévoir la création d'au moins deux emplois à temps plein au cours des deux années suivant l'octroi de la subvention.

D'autres modalités s'appliquent et certains secteurs d'activité à forte concurrence sont exclus.

### **Sommes disponibles**

En 2011, le fonds disposera de 55 000 \$, sans compter une somme additionnelle qui sera affectée à la Bourse étudiant-entrepreneur, mise sur pied en 2010 pour hausser le taux d'entrepreneuriat et assurer une relève sur le territoire de Thérèse-De Blainville. Cette bourse, unique au Québec, s'adresse aux étudiants ayant obtenu un diplôme du Collège Lionel-Groulx, que ce soit à la fin d'un AEC, d'un DEC préuniversitaire ou d'un DEC technique, et a ses propres critères d'admissibilité.

Pour en connaître davantage, visitez le site Web de la SODET [www.sodet.com](http://www.sodet.com), inscrivez-vous à l'une de nos séances d'information sur le démarrage d'une entreprise ou téléphonez-nous au 450 430-6666.

Bienvenue à tous les entrepreneurs en herbe!

### **Steve Mitchell**

Commissaire au développement économique  
SODET (CLD)  
450-430-6666 poste 110

**Société de  
développement  
économique Thérèse-  
De Blainville (CLD)**  
33, rue Blainville Ouest  
Bureau 20  
Sainte-Thérèse (Québec)  
J7E 1X1

**Téléphone**  
450-430-6666

**Télécopie**  
450-430-9652

**Adresse électronique**  
[info@sodet.com](mailto:info@sodet.com)

**Nous sommes sur le  
Web !**  
[www.sodet.com](http://www.sodet.com)